

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le jardin d'enfants « Au Manège Enchanté » est une association à but non lucratif. Les parents sont conviés chaque année à notre assemblée générale.

HORAIRES – CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le jardin d'enfants est ouvert du lundi au vendredi de **8h00 à 11h45**. L'accueil se fait de 8h00 à 8h45 et le départ entre 11h15 - 11h45.

Nous accueillons 15 enfants par demi-journée, âgés de 2 ½ ans jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école, avec possibilité de deux enfants de 2 ans par matinée.

TARIFS DE L'ÉCOLAGE

Les frais d'écolage sont mensuels et calculés sur la base de l'année scolaire :

➤ [du lundi 1^{er} septembre 2025 au vendredi 26 juin 2026](#)

Les paiements s'effectuent par mensualités payables en début de mois.



L'absence de votre enfant ne donne droit à aucune réduction ou récupération.

Nombre de demi-journées/semaine	1	2	3	4	5
Tarif mensuel 8h00 – 11h45	160.--	310.--	465.--	620.--	770.--

RÉSILIATION DU CONTRAT

Toute résiliation d'un contrat en cours d'année doit nous être signalée par écrit avec un préavis de deux mois. L'écolage des deux mois est dû.

VACANCES

Les dates des vacances correspondent au calendrier scolaire des établissements publics vaudois et ne sont pas déduites du prix de l'écolage.

INSCRIPTION

Documents à fournir pour une inscription :

- le contrat d'inscription dûment **daté** et **signé**,
- une photo de votre enfant qui sera utilisée pour le vestiaire / à envoyer par courriel,
- une photocopie du certificat d'assurance maladie et accident de l'enfant,
- une photocopie de l'assurance responsabilité civile pour les dommages causés à la propriété d'autrui.

Lors d'une première inscription, sont à régler :

- les frais d'inscription de 100.-- Chf.

L'inscription devient définitive à réception de tous les documents et du paiement.

 Il est possible d'annuler une inscription sans frais dans un délai de huit jours suivant la signature du contrat. Passé ce délai, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

- La facture du mois de septembre vous sera transmise à la rentrée.

MALADIES

Les parents sont rendus attentifs au fait que, dans toute communauté d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables et cela, malgré les précautions prises.

Pour des questions de prévention, les parents sont priés d'avertir la direction si leur enfant présente une maladie infectieuse. La direction s'autorise toutefois le droit de refuser un enfant si elle pense que son état de santé n'est pas compatible avec une vie en groupe.

GÉNÉRALITÉS

A la rentrée ne pas oublier d'apporter :

- une paire de pantoufles ou de chaussettes antidérapantes marquées au nom de l'enfant,
- une boîte de mouchoirs,
- un paquet de couches ou un change si besoin.

Eveil du goût : chaque matin, votre enfant apportera un fruit pour le goûter, que vous pourrez déposer dans le panier prévu à cet effet.

En accord avec la FAJE, des places d'urgence sont mises à disposition. S'annoncer si possible la veille. La demi-journée est facturée à 36.-- Chf.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte d'objets personnels apportés par les enfants.

En votre présence, l'enfant n'est plus sous la responsabilité du jardin d'enfants.

oooooooooooo